

ILLUSTRER LES IMPACTS POTENTIELS DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS SUR LES ESPACES AGRICOLES, FORESTIERS ET NATURELS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GORGES DE L'ARDÈCHE



Une initiative conjointe de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes et des Directions Départementales des Territoires de l'Ain et de l'Ardèche.

La Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche est un territoire test de l'étude « Estimer la valeur socio-économique des services écosystémiques fournis par les espaces naturels, agricoles et forestiers ». Les éléments présentés illustrent l'apport d'une évaluation des impacts socio-économiques potentiels, y compris non marchands, de scénarios d'aménagement, pour contribuer à guider les collectivités dans leurs choix. Les scénarios d'aménagement utilisés ont une visée illustrative pour définir des hypothèses de calculs et évaluer des impacts so-

cio-économiques potentiels. Il s'agit d'une expérimentation de la méthodologie, avant une éventuelle généralisation à l'échelle de la Région, et non pas d'un diagnostic du territoire.

Les valeurs socio-économiques estimées sont entachées de sources d'incertitude provenant à la fois de la qualification et de la quantification des impacts de l'artificialisation sur les écosystèmes et de la monétarisation de ces impacts.

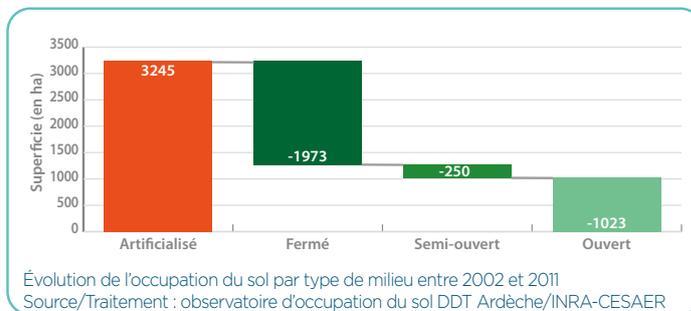
UN TERRITOIRE AUX ATOUTS NATURELS REMARQUABLES, MARQUÉ PAR UNE FORTE ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

La communauté de communes des Gorges de l'Ardèche comprend 20 communes. Le territoire est riche d'une grande diversité de milieux naturels et abrite notamment la réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche. Avec une population permanente de 14 835 habitants et des emplois tournés vers la satisfaction de la demande locale, le territoire subit une forte pression touristique et se caractérise par un développement urbain au profit de zones d'activités, d'espaces résidentiels et de l'hôtellerie de plein air.

DYNAMIQUE D'ARTIFICIALISATION

En 2014, le territoire est couvert majoritairement (58%) de forêts (feuillus avant tout) et de formations arbustives (18%) et autres formations ligneuses (6%). Les formations herbacées représentent 14% de l'occupation du sol. Les zones artificialisées totalisent 2,5% des superficies, le reste étant occupé par des surfaces en eau ou sols nus.

Entre 2002 et 2011, 232 m²/hab/an ont été artificialisés en moyenne. Sur cette période, l'augmentation des superficies artificialisées se traduit avant tout par une diminution marquée des espaces fermés (forêt), mais également



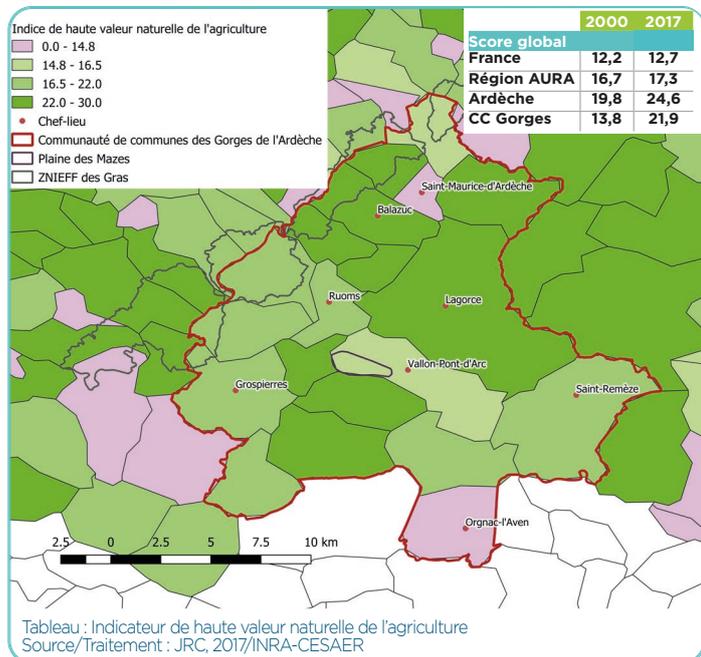
des espaces ouverts (principalement prairies, cultures et vignes) (voir graphique ci-dessus).

Les nouvelles zones urbaines ou artificialisées sont prélevées sur de la végétation basse (landes, garrigues), des prairies ou des cultures, ainsi que les forêts basses sur calcaire, les vignes et les vergers agricoles. Ces superficies sont principalement consommées par de l'habitat diffus et périurbain, ainsi que, dans une moindre mesure, par des campings urbains et des zones d'activité.

BIODIVERSITÉ

Le territoire abrite une patrimoine naturel dont témoigne par exemple la réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche. La biodiversité est abordée au travers de deux indicateurs, le premier se concentrant sur les milieux agricoles et le second les milieux forestiers, tous deux supports importants de biodiversité.

Dans certaines configurations, l'activité agricole contribue au maintien d'espèces et habitats naturels. Les systèmes agricoles à haute valeur naturelle sont identifiés au travers de trois composantes : la diversité d'assolement, l'extensivité des pratiques et la présence d'éléments paysagers (haies...). En moyenne, le territoire se situait en 2000 à peine au-dessus du score national et en deçà du score du département (voir tableau ci-contre). En 2017, une évolution positive marquée a permis d'atteindre un score proche de celui du département de l'Ardèche. Cette tendance masque une grande disparité de capacité des superficies agricoles à accueillir de la biodiversité (voir carte).



Echelle	Indicateur
Europe	0,100
France	0,107
Région AURA	0,125
Ardèche	0,120
CC Gorges	0,119

Moyenne de l'indicateur de diversité des espèces d'arbres à différentes échelles - Source/traitement : Projet Pegasus/INRA-CESAER

La biodiversité forestière est mesurée à partir de la diversité des espèces d'arbres, indicateur centré sur la composante « arbres » de la diversité des forêts, mais renseignant indirectement la diversité d'autres compartiments de la biodiversité, la richesse locale en essences influençant en général positivement la diversité locale d'autres groupes taxinomiques. Le score obtenu sur le territoire est plus élevé que les scores européen ou français, mais plus faible qu'à l'échelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (voir tableau ci-contre).

SCÉNARIOS

Trois scénarios liés à de l'artificialisation des sols ou à un changement de pratiques agricoles sont construits. Ils résultent d'hypothèses tranchées afin de mesurer ce que générerait la poursuite et l'accélération de dynamiques locales peu contrôlées depuis une vingtaine d'années.

EXTENSION DES CAMPINGS

Le SCOT Ardèche Méridional a inscrit dans ses objectifs la définition de seuils d'extension admissibles des campings (de 15 à 100 %) selon leur taille initiale. L'évaluation de ce scénario nécessite la description de l'impact d'une extension des campings sur la pression touristique et la mise en regard de cette pression avec le potentiel naturel du territoire à fournir des services récréatifs.

La pression touristique est mesurée avec le nombre de visiteurs potentiels (résidents et touristes) localisés dans un rayon de 100 km. Une extension des campings de 15 % signifie passer de 6,2 à 6,7 lits dédiés au tourisme pour un habitant, une extension de 100 % représente un passage à 9,3 lits par habitant.

Un indicateur de potentiel récréatif est construit à partir du degré de naturalité de l'occupation du sol, de la proportion

d'espaces protégés et de l'attractivité des superficies en eau, classant ainsi l'espace sur une échelle allant d'une à cinq étoiles. Une augmentation de 100% de la taille des campings induit une augmentation de la pression touristique répartie sur les trois niveaux de naturalité (une, deux ou trois étoiles).

Une étude d'impact spécifique serait cependant nécessaire pour mieux décrire les impacts et les spatialiser.

ARTIFICIALISATION DE LA PLAINE DES MAZES

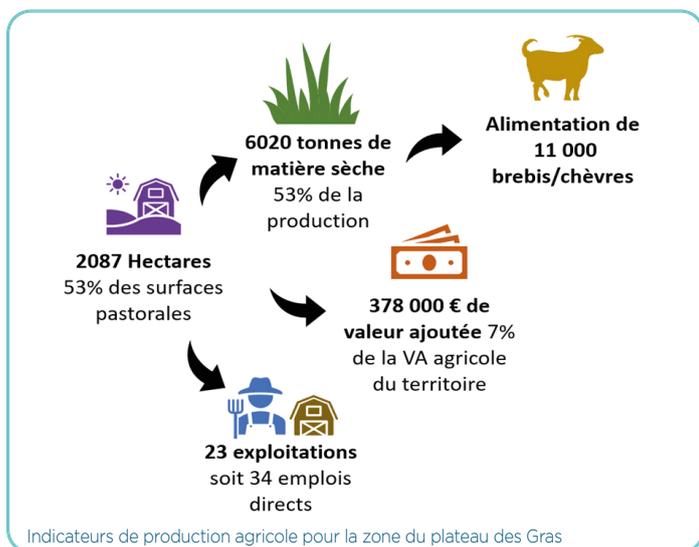
Le deuxième scénario porte sur l'artificialisation complète des forêts et terres agricoles de la zone, en faisant l'hypothèse que toutes les zones non concernées par le PPRN en aléa moyen ou fort seront artificialisées.

Cette artificialisation de 124 ha est évaluée avec trois indicateurs :

- La perte de **production agricole** sur des superficies en grande culture, vigne et prairie, ce qui signifie la disparition de deux exploitations, la perte de quatre emplois, et d'une valeur ajoutée de 186 000 €/an.
- La perte de **capacité potentielle de stockage de gaz à effets de serre** de près d'un quart sur la plaine (23 043 tCO₂eq), ce qui représente un coût de 53 000 €/an.
- La perte de **capacité de stockage de l'eau**, dont près de 300 000 m³ restitués à la nappe, et pouvant potentiellement être utilisés pour la production d'eau potable. Rendre le même service de stockage en investissant dans un bassin de collecte des eaux pluviales coûterait 6,8M €/an.

ABANDON DE L'AGRICULTURE EXTENSIVE SUR LE PLATEAU DES GRAS

Le plateau des Gras correspond à quatre ZNIEFF. On considère les superficies en végétation arbustive sur cette zone, soit 2 087 ha, en supposant une activité pastorale de type ovins/caprins. Le schéma ci-contre synthétise les impacts d'un abandon de l'agriculture extensive au prix d'un enrichissement de la zone.



SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉS PAR LA DÉMARCHE, CONTACTER



 **AIMÉ NICOLIER**
PRÉFET DE L'AIN *Chef de l'Unité Études et Prospective*

 **FABIEN CLAVE**
PRÉFET DE L'ARDÈCHE *Responsable du Pôle Structure*

 **FABIENNE LAROUDIE**
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES *Chargée de mission Aménagement*

PRESTATAIRES

 **ACTeon**
environment
experts & consultancy

RIANNE VAN DUINEN
r.van-duinen@acteon-environment.eu

INRAE

HÉLÈNE BOUSCASSE
helene.boucasse@inra.fr